



**Convention sur la conservation des espèces migratrices
appartenant à la faune sauvage**



RESOLUTION 6.5*

PLAN DE GESTION DE L'INFORMATION ET RAPPORTS NATIONAUX

Adoptée par la Conférence des Parties à sa sixième session (Le Cap, 10-16 novembre 1999)

Se félicitant des travaux exhaustifs accomplis à ce jour par le Secrétariat et par le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature pour préparer un Plan de gestion de l'information (document UNEP/CMS/Conf.6.7 et Additif);

Consciente qu'il faut évaluer la mise en oeuvre de la Convention, en se fondant notamment sur la synthèse de tous les rapports nationaux établis jusqu'à présent;

Constatant qu'il faut harmoniser les procédures d'établissement des rapports pour tous les instruments intéressant la diversité biologique, en particulier les Accords et les Mémoires d'Accord concernant la CMS, pour améliorer la collaboration entre les secrétariats des différentes conventions;

Consciente qu'il faut assurer la cohérence entre tous les rapports nationaux en recourant aux meilleures pratiques, et que ces rapports doivent contenir les meilleures informations et connaissances scientifiques disponibles;

Consciente des difficultés qu'éprouvent certains pays à compiler et à établir leurs rapports nationaux;

Rappelant aux Parties qu'elles doivent soumettre à temps leur rapport, avant les sessions de la Conférence des Parties, comme stipulé dans la résolution 4.1 (Nairobi, 1994), pour qu'une synthèse approfondie de ces rapports puisse être établie;

Reconnaissant que les rapports nationaux et leur synthèse sont un bon moyen de promouvoir les objectifs de la Convention et sa mise en oeuvre, à l'échelon local comme à l'échelon national, et que ces rapports sont également utiles aux organisations gouvernementales et non gouvernementales, nationales et internationales;

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Recommande* que la présentation des rapports nationaux soit revue pour comporter des normes minimales concernant l'information requise, qui pourrait être présentée dans un encadré où il suffirait de cocher la case pertinente. Conformément au Plan stratégique, les rapports nationaux devraient indiquer le statut national des espèces inscrites sur la liste de la CMS, le cadre législatif en place, les activités de gestion en cours, les nouveaux problèmes, les liens avec d'autres conventions, et toute autre question sur laquelle la Conférence des Parties pourrait demander aux Parties contractantes de faire rapport;

* Le projet original de cette Résolution examiné par la Conférence des Parties a été numéroté 6.11.

2. *Charge* le Secrétariat de mettre au point, en coopération avec le Conseil scientifique et le Comité permanent, un modèle révisé pour la présentation des rapports, et de le distribuer aux Parties contractantes pour qu'elles puissent utiliser ce nouveau modèle, à titre facultatif, pour présenter leur rapport à la septième session de la Conférence des Parties;

3. *Prie instamment* le Secrétariat d'identifier, en coopération avec les Parties, les obstacles et difficultés qui peuvent se poser lors de l'établissement des rapports nationaux;

4. *Recommande* que le Secrétariat mette au point un système qui permettrait d'aider les pays à présenter leurs rapports nationaux, et qui permettrait en particulier d'aider les pays en développement à rassembler l'information requise;

5. *Invite* les Parties à désigner des Correspondants nationaux qui seraient chargés de s'occuper de la correspondance, y compris des rapports nationaux, et de désigner des points de contact au sein d'autres autorités nationales, au besoin, pour toute autre question; et

6. *Décide* que pour appliquer le Plan de gestion de l'information, les mesures prioritaires révisées énumérées à l'Annexe doivent être prises.

Annexe - Mise en oeuvre du Plan de gestion de l'information de la CMS

12 novembre 1999

Pour que les mesures de conservation soit utiles et efficaces, il faut disposer d'informations pour planifier et décider. Le Plan de gestion de l'information traite des besoins en information concernant la CMS et les Accords connexes ainsi que de la nécessité d'une collaboration avec les secrétariats des autres conventions dans l'intérêt de l'harmonisation de la gestion de l'information et de la présentation des rapports.

Objectifs :

1. Faire une mise à jour des besoins en information et prendre des mesures pour améliorer, à l'avenir, l'accès à l'information.
2. Concevoir des outils pour la gestion de l'information en vue d'appuyer les activités des secrétariats de la Convention et des Accords.
3. Elargir l'accès à l'information sur les espèces migratrices déjà recueillie par les secrétariats et les Parties.
4. Développer l'utilisation d'Internet pour diffuser l'information.
5. Améliorer les mécanismes d'évaluation périodique de la Convention.
6. Concevoir des mécanismes pour le partage des données d'expérience, en particulier entre les Parties et les autres Etats de l'aire de répartition.

Il faudrait s'efforcer d'atteindre ces objectifs en assurant une gestion de l'information qui soit cohérente et conforme aux meilleures pratiques, ce qui implique l'utilisation, à tous les niveaux de modes de présentation normalisés et d'une documentation appropriée sur les produits et les processus.

Guide pour le calendrier et les coûts estimés de réalisation :

TRES ELEVE	à terminer d'ici la fin de l'an 2000	2000	40 000 dollars
ELEVE	à terminer d'ici la fin de l'an 2002	2001/2002	75 000 dollars
MOYEN	à terminer d'ici la fin de l'an 2004	2003/2004	65 000 dollars
FAIBLE	à terminer d'ici la fin de l'an 2005	2005	75 000 dollars

<i>Action [Les numéros des sections renvoient au document, UNEP/CMS/Conf.6.7; les lettres SP renvoient aux numéros des objectifs du Plan stratégique (UNEP/CMS/Conf.6.12)]</i>	<i>Objectif no.</i>	<i>Rang de priorité</i>	<i>Ressources nécessaires</i>	<i>Degré de difficulté</i>	<i>Capacités existant au sein de la CMS</i>	<i>Partenaires</i>
1. Analyser les rapports des Parties ainsi que les informations provenant d'autres sources pour dresser une vue d'ensemble de la mise au point de la Convention, aux niveaux national et international. Sur la base de cet examen, concevoir des directives révisées et/ou des modes de présentation normalisé [Section 5.1; SP3.6]	5	Très élevé	Moyennes	Moyen	Faibles	Centre mondial de surveillance de la conservation (CMSC)
2. Rédiger la version définitive du Plan de gestion de l'information de la CMS en intégrant les informations pertinentes et en suivant les conseils du Comité permanent et les résultats des consultations avec les secrétariats de la Convention et des Accords [SP5.3]	1	Elevé	Faibles	Faible	En cours (Bonnes)	CMSC
3. Collaborer avec le Système d'information pour la conservation de la diversité biologique et d'autres organes tels que GROMS pour la mise au point d'un projet sur les espèces migratrices, lequel s'appuiera sur les ressources en information de ces réseaux pour satisfaire les besoins en données de la Convention et des Accords connexes [Section 4.7, Section 6.7, et Section 7; SP 8.4]	1	Elevé	Moyennes	Faible	Modérées	GROMS, partenaires au sein du Système d'information pour la conservation de la diversité biologique, (Birdlife, CMSC, SSC et Wetlands International)
4. Tirer parti des activités en cours pour créer une base de données à jour détaillée et faisant autorité sur les espèces inscrites et les Etats de l'aire de répartition, base de données qui sera reliée à d'autres informations pertinentes sur les espèces (listes rouges, listes de la CITES et information sur les activités concertées) et l'installer sur Internet [Sections 4.3, 4.4 et 4.7; SP 1.6]	2	Elevé	Moyennes	Moyen	Limitées	Partenaires expérimentés en gestion de l'information

<i>Action [Les numéros des sections renvoient au document, UNEP/CMS/Conf.6.7; les lettres SP renvoient aux numéros des objectifs du Plan stratégique (UNEP/CMS/Conf.6.12)]</i>	<i>Objectif no.</i>	<i>Rang de priorité</i>	<i>Ressources nécessaires</i>	<i>Degré de difficulté</i>	<i>Capacités existant au sein de la CMS</i>	<i>Partenaires</i>
5. Tirer parti des activités en cours pour créer une base de données à jour détaillée et faisant autorité sur les espèces inscrites et les Etats de l'aire de répartition, base de données qui sera reliée à d'autres informations pertinentes sur les espèces (listes rouges, listes de la CITES et information sur les activités concertées) et l'installer sur Internet [Sections 4.3, 4.4 et 4.7; SP 1.6]	2	Elevé	Moyennes	Moyen	Limitées	Partenaires expérimentés en gestion de l'information
6. Créer une base de données sur les projets relatifs à la CMS et aux Accords connexes pour aider à l'évaluation de la contribution de la Convention aux travaux en cours sur les espèces migratrices et à la gestion des projets [Sections 4.3, 4.4, 4.7 et 5.4; SP 1.6, 7.2]	2	Elevées	Moyennes	Faibles	Modérées	Partenaires expérimentés dans la gestion de l'information
7. Demander aux Parties de présenter leurs rapports et autres documents officiels, y compris les rapports sur les projets, les propositions d'amendements aux Annexes et les rapports sur les "espèces faisant l'objet d'actions concertées", sous forme électronique pour les rendre plus accessibles sur Internet [Sections 4.4,5.1 et 5.2; SP 3.6]	3	Elevées	Faibles	Faible	Bonnes	Parties, collaborateurs
8. Concevoir une méthode appropriée pour l'échange des informations entre la Convention, les Secrétariats des Accords et les Parties. [Section 4.7; SP 1.6, 3.3, 7.2]	3	Elevées	Moyennes	Faible	Modérées	Secrétariats des Accords
9. Mettre en place sur Internet une méthode appropriée de fourniture de l'information sur les espèces migratrices et les actions dans ce domaine, y compris les rapports des Parties, la synthèse des anciens rapports des Parties et les rapports sur les projets, information qui sera reliée, le cas échéant, à des listes d'espèces et de Parties. [Sections 4.3, 4.4 et 4.5; SP 1.6]	4	Elevé	Faibles	Faible	Bonnes	Partenaires expérimentés en matière de services d'information sur Internet

<i>Action [Les numéros des sections renvoient au document, UNEP/CMS/Conf.6.7; les lettres SP renvoient aux numéros des objectifs du Plan stratégique (UNEP/CMS/Conf.6.12)]</i>	<i>Objectif no.</i>	<i>Rang de priorité</i>	<i>Ressources nécessaires</i>	<i>Degré de difficulté</i>	<i>Capacités existant au sein de la CMS</i>	<i>Partenaires</i>
10. Mettre en place un service d'information sur un groupe d'espèces de premier plan, en collaboration avec des organisations partenaires, afin de démontrer les possibilités offertes par des services d'information coordonnés sur Internet pour favoriser la mise en oeuvre de la Convention et des Accords <i>[Sections 4.3, 4.5 et 4.7; SP 5.3]</i>	4	Elevé	Faibles	Faible	Modérées	CMSC, Birdlife, Parties concernées
11. Mettre au point un mécanisme d'échange de données d'expérience dans un domaine prioritaire et créer des serveurs ou des forums sur le Net pour les débats et échanges d'information dans des domaines d'intérêts essentiels à la mise en oeuvre de la Convention et/ou des Accords. <i>[Sections 4.6 et .7.4; SP 1.6]</i>	6	Elevé	Moyennes	Faible	Modérées	Parties aux Accords et Secrétariats des Accords
12. Dans le cadre des activités ordinaires du Secrétariat, poursuivre le dialogue avec les gestionnaires de l'information d'autres traités internationaux liés à la diversité biologique sur l'harmonisation de la gestion de l'information et de la présentation des rapports, le cas échéant en organisant une réunion des gestionnaires de l'information des organisations concernées. <i>[Section 7; SP 8.1, 8.2]</i>	1	Moyennes	Faibles	Moyennes	En cours (Bonnes)	Autres secrétariats de conventions et CMSC
13. Créer une base de données sur les Parties à la Convention et à tous les accords y compris les correspondants, comprenant toute l'information nécessaire sur les instruments et dates d'adhésion, les réserves, l'adoption d'amendements, etc. <i>[Sections 4.4 et 4.7; SP 3.1, 3.2]</i>	2	Moyen	Faibles	Faible	Modérées	Parties, partenaires expérimentés en matière de gestion de l'information
14. Créer une métabase de données concernant les sources d'information sur les espèces migratrices, que l'on reliera à la base de données sur les listes d'espèces, les Parties et autres Etats de l'aire de répartition. <i>[Section 4.3; SP 1.6, 5.3]</i>	2	Moyen	Moyennes	Moyen	Inexistantes	Partenaires expérimentés en matière de gestion de l'information

<i>Action [Les numéros des sections renvoient au document, UNEP/CMS/Conf.6.7; les lettres SP renvoient aux numéros des objectifs du Plan stratégique (UNEP/CMS/Conf.6.12)]</i>	<i>Objectif no.</i>	<i>Rang de priorité</i>	<i>Ressources nécessaires</i>	<i>Degré de difficulté</i>	<i>Capacités existant au sein de la CMS</i>	<i>Partenaires</i>
15. Utiliser le centre d'échange de la Convention sur la diversité biologique (CDB) pour promouvoir la CMS et faciliter le partage de l'information sur les espèces migratrices. <i>[Sections 4.4 et 4.7; SP 1.6, 5.3, 8.1, 8.2]</i>	3	Moyen	Faibles	Moyen	Limitées	Parties, Secrétariats des Accords, CDB
16. Mettre en place un processus régulier d'examen des annexes basé sur l'information disponible relative aux espèces migratrices et aux dangers qui les menacent. <i>[Tableau 1.8; SP.1.4, 1.5, 7.4]</i>	5	Moyen	Faibles	Faible	En cours (Modérées)	Conseil scientifique, CMSC, UICN/SSC, Birdlife, Wetlands International
17. Collaborer avec les secrétariats des Accords et les secrétariats des autres traités relatifs à la diversité biologique pour renforcer le flux de l'information entre organisations. <i>[Sections 4.6 et 7.4; SP 7.2]</i>	6	Moyen	Faibles	Faible	Limitée	Secrétariats des Accords
18. Examiner la nécessité d'une base de données bibliographiques sur les espèces migratrices, en collaboration avec les Parties, les partenaires et si possible les entreprises réalisant les résumés analytiques et les bibliographies. <i>[Sections 4.3, 4.4 et 4.7; SP 1.6]</i>	2	Faible	Moyennes	Moyen	Inexistante	partenaires expérimentés en matière de gestion de l'information
19. Etablir des liens appropriés avec les autres sources d'information sur Internet, et plutôt que de fournir simplement les listes des "liens intéressants", créer des liens intégrés appropriés. <i>[Section 4.5; SP 8.1., 8.2, 8.4]</i>	4	Faible	Moyennes	Faible	Adéquates	partenaires expérimentés en matière de services d'information sur Internet